

PAR COURRIEL

Québec, le 29 avril 2025

Objet : Demande d'accès n° 2025-04-018 – Lettre de réponse

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 31 mars dernier, concernant une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine.

En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements permettant de répondre à certains points de votre demande sont disponibles à l'adresse suivante :

[https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/aires-marines-protegees.htm](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires-marines-protegees.htm)

Par ailleurs, notez que nous n'avons pas d'autres documents en lien avec votre demande. En effet, le projet ayant été abandonné, aucune étude de faisabilité n'a été produite par le Ministère.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Tamima Derhem Gosselin, coordonnatrice, à l'adresse courriel [tamima.derhemgosselin@environnement.gouv.qc.ca](mailto:tamima.derhemgosselin@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Direction principale des renseignements, de l'accès à l'information,  
de l'éthique et des plaintes

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2